

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mercredi 13 Mai 2015 Délibération N°15-33**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Volants
15	3	18

L'an DEUX MILLE QUINZE et le TREIZE MAI, à 18 h 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte DE COURREGES, Maire.**

Date de la convocation
6 Mai 2015

Date d'affichage
20 Mai 2015

Objet de la délibération
Subvention exceptionnelle de l'ARPEGE

PRESENTS : Mmes DE COURREGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER. DUBOIS. Mme MILLE. M CARTIER. Mme TRAINQUART. M BENETAUD. Mme DAULT. M FERRANDEZ. Mme MAGNAN. M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

ABSENTS EXCUSES: Mme SERREAU donne pouvoir à Mme MILLE.

M GARROT donne pouvoir à M LAVILLE.

M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.

Mme ALCOBENDAS.

Soit 15 Présents + 3 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonia TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

Par courrier en date du 28 Avril 2015, M. Philippe-Alexandre BARRAULT, Président de l'ARPEGE, a informé la Mairie que l'association avait acquis en octobre 2014 deux instruments de musique, une cymbale et une charleston, pour un montant global de 384,17 € H.T (461,00 € T.T.C).

Dans le cadre d'une convention bipartite avec le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, celui-ci a donné une suite favorable à cette demande et a financé 25% du coût des instruments susmentionnés.

Le financement global de ces deux acquisitions peut donc se résumer comme suit :

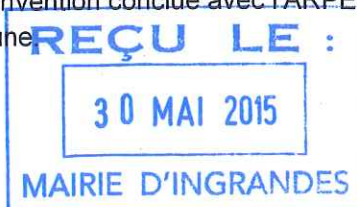
- 50% de la somme à la charge de la collectivité,
- 25% à la charge du Conseil Général,
- 25% à la charge du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

D'autre part, dans le même courrier, M. BARRAULT informe Madame le Maire qu'en 2013 une guitare tout équipée avait été achetée pour un montant total de 555,84 € H.T (664,78 € T.T.C). Selon le même principe, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait participé à hauteur de 25 % tout comme le Conseil Général de la Vienne.

Afin de solder ces dossiers, il est donc demandé à la collectivité :

- de participer à hauteur de 50 % du montant mentionnée sur la facture de la cymbale et de la charleston ainsi que de celle de la guitare équipée.

Conformément à la convention conclue avec l'ARPEGE, ces instruments deviendraient la propriété de la commune



Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** de cofinancer l'acquisition de ces trois instruments (cymbale, charleston, guitare) par le biais d'une subvention exceptionnelle au profit de l'ARPEGE à hauteur de 50 % du montant global soit **470,00 € H.T.** puis de l'autoriser à signer la nouvelle convention de mise à disposition de matériel d'enseignement artistique avec le Président de cette association.

- **DE L'AUTORISER** à signer le mandat correspondant sur justificatif des factures.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 3 Pouvoirs

- Exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le 27 mai 2015

et publication ou notification

du 20 mai 2015



Le Maire,
Bénédicte DE COURREGES

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 20 Mai 2015
Le Maire,
Bénédicte DE COURREGES



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 13 Mai 2015 Délibération N°15-34

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	3	18

L'an DEUX MILLE QUINZE et le TREIZE MAI, à 18 h 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte DE COURREGES, Maire.**

Date de la convocation
6 Mai 2015

PRESENTS : Mmes DE COURREGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER. DUBOIS. Mme MILLE. M CARTIER. Mme TRAINQUART. M BENETAUD. Mme DAULT. M FERRANDEZ. Mme MAGNAN. M MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

Date d'affichage
20 Mai 2015

ABSENTS EXCUSES: Mme SERREAU donne pouvoir à Mme MILLE.
M GARROT donne pouvoir à M LAVILLE.
M DAVIAU donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme ALCOBENDAS.

Objet de la délibération
Rémunération d'une Stagiaire

Soit 15 Présents + 3 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Sonia TRAINQUART a été désignée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 30 août 1993, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer aux personnes effectuant, dans le cadre de leur scolarité, un stage de formation au sein des services de la Mairie (Mairie, Ecoles, Service Technique), une prime de 7,60 € par jour.

Cette prime, fonction du bon déroulement du stage, est versée sous forme de subvention (article 6574).

Mademoiselle PAUC Thiphaine, élève en baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires, a effectué un stage au sein de l'école maternelle d'Ingrandes sur 20 jours échelonnés en trois périodes distinctes :

- du 12 au 16 Janvier 2015
- du 2 au 13 Février 2015
- du 9 au 13 Mars 2015



Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- **D'ATTRIBUER** à cette stagiaire la somme de 152,00 € (soit 7,60 x 20 jours).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer le versement correspondant.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 15 + 3 Pouvoirs
 - Exprimés : 18
-
- Pour : 18
 - Contre : /
 - Abstention : /

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le 27 Mai 2015
et publication ou notification
du 20 Mai 2015

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 20 Mai 2015
Le Maire,
Bénédicte DE COURREGES



Le Maire,
Bénédicte DE COURREGES

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

